



## Réponse d'Ecolo aux revendications de la Plate Forme pour la Justice pour tous – Mai 2019

La possibilité pour tout citoyen de défendre et de faire valoir ses droits constitue un pilier de notre démocratie et une condition sine qua non d'une société juste. C'est à ce titre que l'accès à la justice est garanti par l'article 6 de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et est inscrit dans notre Constitution. Or, actuellement, le droit à un accès affectif au juge n'est en effet plus garanti pour une partie de la population de notre pays.

En effet, suite aux dernières réformes, de nombreux justiciables sont aujourd'hui considérés comme trop "riches" pour bénéficier de l'aide juridique et de l'assistance judiciaire alors qu'ils ne sont pourtant pas en mesure d'assumer les frais qu'implique l'accès à un tribunal.

Les plus précarisés bénéficiant encore de l'aide juridique doivent payer malgré tout une série de frais (tickets modérateurs).

Il apparaît donc clairement que les plafonds de revenus qui déterminent l'octroi de l'aide juridique ne tiennent pas compte de la réalité sociale de notre pays et excluent de son bénéfice une partie non négligeable de la population, pourtant clairement précarisée. Il est par ailleurs frappant de constater que ce même plafond se situe en-dessous du seuil de pauvreté pour une famille monoparentale.

Pour Ecolo, il faut d'urgence rendre la Justice plus accessible aux citoyennes et citoyens. Cela passe d'abord et avant tout par une amélioration des systèmes d'aide aux justiciables, y compris pour celles et ceux qui souhaitent d'abord faire appel à toutes les formes alternatives de résolution de conflits comme la médiation ou l'arbitrage. En effet, ces outils sont fondamentaux car ils permettent d'éviter des procédures longues et coûteuses et participent au mieux vivre en société.

Les services d'aide de première ligne doivent aussi être maintenus et soutenus car, étant souvent gratuits, ils jouent un rôle important au niveau de la compréhension de ses droits par le justiciable et permettent d'éviter de nombreux conflits ou de les résoudre avant qu'ils ne dégénèrent.

Nous avons par ailleurs introduit au parlement fédéral (avec Groen) une proposition de loi améliorant l'accès à l'aide juridique de deuxième ligne par l'augmentation des seuils financiers d'accessibilité (Voy. <http://www.lachambre.be/kvvcr/showpage.cfm?section=/flwb&language=fr&cfm=/site/wwwcfm/flwb/flwbn.cfm?legislat=54&dossierID=2931>). Les plafonds de revenus pris en compte pour l'octroi de l'aide juridique totale et partielle y sont augmentés. Moyennant une contribution personnelle raisonnable et proportionnelle aux revenus dont sont exemptées les victimes de violences, davantage de personnes pourront ainsi bénéficier de l'aide juridique.

Nous nous sommes par ailleurs opposé à la création de la Brussels International Business Court (*BIBC*) en Commission Justice, ainsi qu'aux nombreuses atteintes aux droits des justiciables portées par les différents pot-pourris du Gouvernement.

Pour Ecolo, une Justice rapide, juste et proportionnée ne peut se faire dans un contexte de mesures linéaires de restrictions budgétaires. Nous plaidons donc pour une revalorisation du monde judiciaire, tant en termes de moyens humains que financiers. L'informatisation effective de la justice, la simplification du langage judiciaire (Nous avons rencontré le CSJ à ce propos), la mise en place d'une véritable autonomie de gestion font également partie des chantiers qui nous paraissent prioritaires pour la prochaine législature.